

REGLEMENT SUR L'UTILISATION DE LA RUCHE

Tout d'abord, ce local est destiné principalement aux activités sportives, récréatives, culturelles, politiques et officielles de la commune de Vinzel, par exemple :

- SIV – société des Intérêts de Vinzel
- Municipalité, Conseil Général
- autres sociétés en relation avec la commune.

Dans ce cadre là, les manifestations sont organisées sur autorisation de la Municipalité.

La location de la Ruche est possible aux habitants de Vinzel, sous leur propre responsabilité et après acceptation par la Municipalité, qui informe le requérant sur les nuisances à éviter et le respect du voisinage.

La demande doit se faire auprès de l'administration communale aux heures d'ouverture du bureau. La clé sera remise par le municipal des bâtiments, un ou deux jours avant la manifestation.

Ces réunions ne sont autorisées que les vendredi et samedi jusqu'à 24 h00, les dimanches et jours fériés jusqu'à 22h00.

Le terrain de jeux est accessible en tout temps par la population de Vinzel.

D'autre par, les locaux sont fermés du 15 novembre au 15 mars.

Tarif de location : Fr. 3.- par personne, mais au minimum Fr. 70.-.

Un sac à ordures ménagères de 110 litres sera mis à disposition, toutefois, il sera impérativement évacué par le locataire, tout comme les bouteilles, etc.

LA MUNICIPALITE